

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mardi 7 avril 2015</b> Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 avril 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 11</p> <p><b>Délibération n°D_2015_04_07_01</b> <i>Monsieur Alain Chamosset ne participe ni au débat ni au vote</i></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Philippe Marguerie à M. Christophe Albert Absente excusée : Mme Sandrine Jallin Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Cession pour l'euro symbolique à la commune concernant les trottoirs traversée de Sarzin départementale 123 aux droits de la propriété « Le Domaine des Oliviers »**

Monsieur Falcoz expose à l'assemblée que Madame Ludivine Chamosset, représentant la propriété « Le Domaine des Oliviers », a déclaré vouloir céder à la commune, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section A n°3167 et 3170 d'une superficie totale de 43m<sup>2</sup>. Il explique que ces parcelles correspondent à l'emprise du trottoir réalisé le long de la RD 123 (en face du Chemin Sur la Tour).

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :

- Approuve la cession des parcelles cadastrées section A n°3167 et 3170 d'une superficie totale de 43m<sup>2</sup> de Madame Ludivine Chamosset, représentant la propriété « Le Domaine des Oliviers », au profit de la commune selon les conditions énoncées ci-dessus,
- Dit que les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de la commune,
- Autorise les Maires-Adjoints à signer les actes et documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>13 AVR. 2015</b></p> <p>Et de la publication le : <b>13 AVR. 2015</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 avril 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. CHAMOSSET</p>
--	--


